



JACQUES DANDINE CONSEILS

ACHAT - VENTE - LOCATION

18 rue d'Alsace 34500 BEZIERS

☎ 06.35.48.46.43

jdc@jdc-immo.fr

TARIFS MAXIMUM TRANSACTION

Biens à usage d'habitation ou terrains

PRIX DE VENTE	HONORAIRES	PRIX DE VENTE	HONORAIRES
De 1 € à 49.999 €	4.000 € TTC*	De 325.000 € à 349.999 €	19.000 € TTC*
De 50.000 € à 79.999 €	6.000 € TTC*	De 350.000 € à 374.999 €	20.000 € TTC*
De 80.000 € à 99.999 €	7.500 € TTC*	De 375.000 € à 399.999 €	21.000 € TTC*
De 100.000 € à 124.999 €	9.000 € TTC*	De 400.000 € à 424.999 €	22.000 € TTC*
De 125.000 € à 149.999 €	10.000 € TTC*	De 425.000 € à 449.999 €	23.000 € TTC*
De 150.000 € à 174.999 €	12.000 € TTC*	De 450.000 € à 474.999 €	24.000 € TTC*
De 175.000 € à 199.999 €	13.000 € TTC*	De 475.000 € à 499.999 €	25.000 € TTC*
De 200.000 € à 224.999 €	14.000 € TTC*	De 500.000 € à 524.999 €	26.000 € TTC*
De 225.000 € à 249.999 €	15.000 € TTC*	De 525.000 € à 549.999 €	27.000 € TTC*
De 250.000 € à 274.999 €	16.000 € TTC*	De 550.000 € à 574.999 €	28.000 € TTC*
De 275.000 € à 299.999 €	17.000 € TTC*	De 575.000 € à 599.999 €	29.000 € TTC*
De 300.000 € à 324.999 €	18.000 € TTC*	600.000 € et plus	5% TTC*

** TVA au taux de 20% actuellement en vigueur*

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente conclue entre les parties et indiquées au mandat, la rémunération sera à la charge du **Vendeur**.

ESTIMATION : 150 € TTC* (offerte si un mandat est confié à l'agence)

Locaux commerciaux, artisanaux, professionnels, industriels

- Jusqu'à 150.000 € : 12.000 € TTC*
- 150.001 € et plus : 7% TTC*

Droit au bail (sans pas de porte)

- 2 mois de loyer TTC*



JACQUES DANDINE CONSEILS

ACHAT - VENTE - LOCATION

18 rue d'Alsace 34500 BEZIERS

☎ 06.35.48.46.43

jdc@jdc-immo.fr

TARIFS MAXIMUM LOCATION

Biens à usage d'habitation

Les honoraires de location pouvant être facturés au locataire se limitent à quatre prestations :

- organisation des visites
- constitution du dossier de location
- rédaction du bail
- établissement de l'état des lieux

Leur montant maximum est fixé par le Décret n° 2014-890 du 1^{er} Août 2014 et s'applique aux baux, nus ou meublés, soumis aux dispositions de la loi n° 86-462 du 6 Juillet 1989. Ils ne doivent pas être supérieurs à ceux facturés au propriétaire.

Ces honoraires varient selon la zone géographique dans laquelle est située la location :

- Zone très tendue : Paris et certaines communes des départements des Yvelines, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Val-d'Oise : **12 € TTC*** par m² de surface habitable.

La liste des communes située en zone très tendue est annexée à l'arrêté du 1^{er} Août 2014, pris en application de l'article R.304-1 du CCH.

- Zone tendue : zone géographique correspondant aux territoires des communes dont la liste est annexée au Décret n° 2013-392 du 10 Mai 2013 relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants (Art. 232 du CGI) : **10 € TTC*** par m² de surface habitable.

- Zone non-tendue : le reste du territoire : **8 € TTC*** par m² de surface habitable.

Concernant les prestations de **réalisation de l'état des lieux**, le plafond est fixé à **3 € TTC*** par m² de surface habitable, quelle que soit la zone concernée.

Ainsi, selon les zones, les plafonds des honoraires de location s'établissent à :

- **15 € TTC*** par m² de surface habitable, en zone très tendue
- **13 € TTC*** par m² de surface habitable, en zone tendue
- **8 € TTC*** par m² de surface habitable, en zone non-tendue

Biens à usage commercial, artisanal, professionnel, industriel

Honoraires : 10% TTC* du loyer annuel Hors Charges

** TVA au taux de 20% actuellement en vigueur*